

Direction Générale Adjointe chargée de la Jeunesse, de l'Éducation,
du Sport et de la Vie Associative

Direction des Collèges

MONSIEUR STEPHANE CHICHE
PRINCIPAL DU COLLEGE
1 LALIEYRE NORD
BP 70015
33490 LE PIAN SUR GARONNE

Bordeaux, le 24 MAI 2013

Monsieur le Principal,

Par courrier en date du 22 avril 2013, vous me demandez d'étudier la possibilité d'octroyer à votre établissement une dotation supplémentaire en moyens humains, de l'ordre de deux équivalents temps pleins pour la rentrée prochaine.

Je me permets de vous rappeler ci-après l'historique de la situation de votre établissement.

Madame M^l a été affectée dans votre établissement à la rentrée 2010, suite à une disponibilité. Compte tenu à l'époque de la situation du collège (titulaires indisponibles) et de la situation personnelle de Madame M^l, cette affectation s'est faite de manière temporaire, en surnombre, ce qui permettait au collège d'avoir un renfort annuel et de régler la situation de l'intéressée qui devait faire un vœu de mobilité pour la rentrée 2011. Depuis, l'intéressée a été absente pour raisons de santé et déclarée en inaptitude totale par le comité médical du 7 mars 2013, en attente d'une reconversion professionnelle.

Budgétairement, ce poste n'a pas d'assise budgétaire puisque créé sous la forme d'un poste temporaire. Dès lors, l'absence de Madame M^l pour maladie ou inaptitude ne permet pas d'asseoir un contractuel sur son remplacement. Cette situation a conduit mes services à accepter le co-financement d'un contrat aidé et d'une mise à disposition par une association intermédiaire, à compter de la fin 2012.

Si la dotation réelle du collège est de 6 postes actuellement, ces deux renforts viennent compléter l'équipe et porte à 7 le nombre d'agents en poste.

La dotation théorique issue du mode de calcul actuel, porte à 7 ETP la dotation du collège. Ce calcul est croisé avec la moyenne départementale du nombre de m2 à entretenir par agent (moyenne fixée à 1200 m2). Dès lors, la situation du collège n'apparaît pas comme sous dotée puisque les trois agents titulaires comptent 1260 m2 par personne, sans compter les 2 agents supplémentaires à 20 h.

Le remplacement des titulaires indisponibles est assuré par des contractuels à 35 heures et dès que c'est possible, mes services positionnent des agents volants en renfort, néanmoins je partage vos difficultés à gérer cet absentéisme et le fait que l'équipe présente une moyenne d'âge de 55 ans.

Pour cette rentrée 2013, je vous propose de maintenir le contrat aidé et d'autoriser un deuxième recrutement à compter de septembre 2013. Je vous propose également de maintenir le deuxième renfort actuel de 20 heures, soit par une mise à disposition, soit par un renfort annuel ce qui permet d'assurer les permanences.

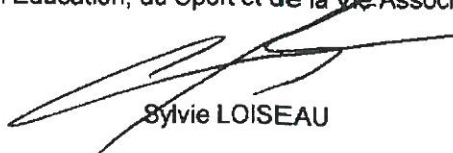
A ce jour, mes services finalisent la mobilité des titulaires et l'affectation des contractuels en renfort ne sera effective que fin juin.

En fonction des possibilités d'affectation des moyens supplémentaires pour l'ensemble des collèges, je reviendrai vers vous pour vous communiquer les moyens dont votre établissement disposera à la rentrée 2013 mais vous comprendrez qu'au regard de la situation du collège, il ne m'est pas possible d'octroyer deux équivalents temps pleins.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Principal, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil Général et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe en charge de la Jeunesse,
de l'Education, du Sport et de la Vie Associative



Sylvie LOISEAU

Copies :

- A. MAROIS, Vice Président en charge des collèges et de la jeunesse
- Michel HILAIRE, Conseiller général du canton de Saint Macaire